

→ → → → → → → →

## Fabrice Pleux, évoluer dans l'entreprise avec un handicap

Fabrice Pleux  
et Anne-Marie Rodrigo.



À la création du CSP facturation à Lyon en 2008, les missions de Fabrice Pleux, collaborateur en situation de handicap rattaché au centre tertiaire Rhône-Alpes ont été réorientées. Cette évolution de poste a été réalisée en collaboration étroite avec l'Adapt, l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées et avec sa tutrice, Christèle Guzman-Correa, ainsi que Raymonde Marty, du service formation et Marie-Jeanne Faivre, du service comptabilité. Depuis 2000, Christèle encadrait l'activité de Fabrice, activité partagée entre les services généraux (ouverture du courrier) et le service facturation (tamponnage des factures fournisseurs). Christèle Guzman-Correa aura d'ailleurs été la première, en Centre Méditerranée, à prendre la responsabilité du tutorat d'un travailleur handicapé. De toute évidence, une mission fructueuse : la tutrice souligne combien « la mise en relation avec l'Adapt a été enrichissante ». Quant

à la collaboration à trois avec Fabrice et l'association, Christèle Guzman-Correa la considère « de qualité », facilitant forcément de travail. Aujourd'hui, Fabrice vient en appui des services formation et comptabilité recouvrement pour lesquels il effectue

des mises sous plis et de l'archivage. Il se dit « très heureux d'avoir de nouvelles fonctions dans le cadre de son poste adapté ». De son côté, Christèle Guzman-Correa a intégré les équipes du centre Languedoc-Roussillon. Elle a transmis le relais de tutrice à Anne-Marie Rodrigo. ■

### Une charte pour encourager l'emploi des personnes en situation de handicap

L'Etablissement Centre Méditerranée affiche un taux d'emploi de personnes en situation de handicap\* de 4,8%. Or, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées confirme qu'un employeur doit recruter des personnes en situation de handicap à hauteur de 6% de son effectif. Une charte Centre Méditerranée est en cours d'élaboration. S'il s'agit de soutenir les centres pour agir en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, cette charte permettra également de mutualiser les bonnes pratiques, sensibiliser les personnes clés et imaginer de nouveaux moyens d'actions. Une démarche qui marque ainsi la volonté de l'Etablissement de non discrimination des personnes en situation de handicap.

\* La reconnaissance de la situation de handicap est confiée à une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Seules les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sens de l'article L.5212-13 du code du travail entrent dans ce pourcentage.